

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 107

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE**

Compléter l'alinéa 21 par la phrase suivante :

« La question de l'insertion professionnelle des élèves doit prendre toute sa place dans les orientations de notre système éducatif. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'insertion professionnelle est une préoccupation forte pour l'ensemble de nos concitoyens. Il est important que le système éducatif prenne en compte cet aspect.